



RAPPORT D'ATELIER

Solutions durables pour les personnes déplacées internes

du 26 au 27 février 2014 à Bamako, Mali

NRC

CONSEIL NORVÉGIEN
POUR LES RÉFUGIÉS

iDMC

observatoire
des situations
de déplacement
interne

Solutions durables pour les personnes déplacées internes

Bamako, Mali

26 - 27 février 2014



Table des matières

Résumé et conclusions	5
Recommandations pour la stratégie nationale de recherche de solutions durables pour les personnes déplacées internes	7
Introduction	8
Solutions durables pour les PDI au Mali : le tournant nécessaire	8
1. Objectifs de l'atelier sur les solutions durables	9
2. Participants	9
3. Déroulement de l'atelier	10
Ouverture	10
PDI et solutions durables dans le monde, dans la région et au Mali	11
Concepts et principes régissant les solutions durables	11
Critères de réalisation des solutions durables	12
Evaluation de la situation dans les zones de retour	14
Dernières données chiffrées sur les PDI au Mali	15
Présentation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : chiffres et statistiques sur les PDI au Mali :	15
Une approche basée sur le genre et la participation pour les solutions durables	16
Une approche collaborative : les acteurs humanitaires et de développement	16
Logement, terre et biens au cœur des solutions durables	17
Annexes :	18
1. Liste des participants	18
2. Résultats de l'activité sur les critères de réalisation des solutions durables	19
3. Agenda	21

Résumé et conclusions

Alors qu'environ 200 000 personnes sont toujours déplacées au Mali deux ans après le début de la crise qui a contraint plus de 350 000 maliens à fuir leurs foyers et au moment même où un Groupe de travail sur les solutions durables se mettait en place à Bamako, l'Observatoire des situations de déplacement Interne du Conseil norvégien pour les réfugiés a organisé du 26 au 27 février 2014 un atelier participatif sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes au Mali. Les principaux objectifs de cet atelier étaient pour les participants, membres des autorités nationales, des ONG nationales et internationales et du système des Nations Unies, d'avoir une meilleure compréhension de ce que représentent les solutions durables pour les PDI, de se familiariser avec les principes régissant les solutions durables ainsi que les critères qui permettent de mesurer le degré de réalisation des solutions durables et de les appliquer à la situation du Mali. A l'issue des deux jours de travaux, les participants ont formulé 10 recommandations à prendre en compte dans l'élaboration de la future stratégie nationale (voir recommandations, page 7).

Ces 10 recommandations ont été communiquées aux membres du groupe de travail sur les solutions durables au Mali et à l'ensemble des acteurs humanitaires et de développement lors de la réunion d'information humanitaire organisée par UNOCHA suite à l'atelier. Parmi ces recommandations figurent la nécessaire prise en compte des trois options d'installation s'offrant aux PDI en matière de solutions durables (intégration locale, retour et

réinstallation); la promotion d'initiatives pour améliorer la résilience des communautés, avec notamment la création d'un cadre de concertation entre les humanitaires et les acteurs du développement; ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'une loi sur le déplacement interne conformément à la Convention de Kampala ratifiée par le Mali.

En outre, l'une des principales conclusions qui est ressortie de cet atelier est la nécessité pour les autorités nationales maliennes de prendre au plus vite la direction du processus de développement des solutions durables en faveur des PDI et de coordonner la stratégie nationale sur les solutions durables conformément aux dispositions de la Convention de Kampala. Dans cette optique, l'IDMC s'associe aux participants et encourage le gouvernement malien à désigner aussi rapidement que possible une autorité spécifique ou un point focal en charge de la question du déplacement interne afin de permettre au processus de recherche de solutions durables de commencer sous la houlette de l'Etat malien.

Les participants ont également insisté sur le fait que le processus de recherche de solutions durables pour les PDI est indissociable du processus de consolidation de la paix, de la cohésion nationale, de la reconstruction et du développement du Mali. La question de la participation des PDI, et notamment des femmes, aux comités vérité, justice et réconciliation est également un point important soulevé au cours de l'atelier en tant que facteur pouvant fortement contribuer à la cohésion nationale.



Des femmes déplacées s'abritant du soleil à Ségou, Mali. IDMC/J. Blocher, mars 2014

Les principaux obstacles aux solutions durables ont été identifiés dans quatre domaines prioritaires : la sécurité et la sûreté, principalement dans le nord, l'accès à la justice et à des moyens de recours, l'accès aux services de base (santé et nourriture en priorité) et l'accès à des mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété.

Les problèmes spécifiques auxquels les femmes déplacées internes font et feront face dans leur quête de solutions durables ont également été une thématique importante lors des débats et discussions qui ont animé l'atelier. L'accès des femmes au logement, aux terres et aux biens, ou encore à des documents et titres de propriété établis à leur propre nom, le suivi psychosocial et l'accès à la justice des femmes victimes de violence, de violences basées sur le genre ou de violation de leurs droits ont en particulier fait l'objet de recommandations.

La mise en place rapide, sous la houlette de l'Etat et en partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement, des conditions qui permettront aux PDI de trouver des solutions durables est indispensable pour accroître leur résilience et permettre au pays de se relever de la crise actuelle. Le temps joue contre la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées internes qui ont d'ores et déjà entamé une grande partie de leur capacité à rebondir. Il ressort par exemple de cet atelier que de nombreuses PDI ayant choisi de regagner le nord souvent du fait des conditions de vie insupportables dans le sud s'arrêtent en route, dans les centres urbains de Gao et Tombouctou. Les conditions de vie et de sécurité ne leur permettent en effet pas de retourner dans leurs zones rurales d'origine. Ce déplacement secondaire peut constituer un facteur de vulnérabilité supplémentaire.

L'une des idées clés ressortant de l'atelier est qu'il est de plus en plus difficile au fil des années de mettre en place des programmes ciblant les PDI et les solutions durables. Quatre-vingts pour cent des PDI dans le monde vivent en situation de déplacement prolongé et sont souvent marginalisées. Soixante-dix pour cent des PDI et des réfugiés dans la région sahélienne n'ont pas de perspective de solutions durables. Alors que la situation au nord du pays ne permet pas pour l'instant aux PDI de rentrer chez elles en toute sécurité et dignité, les autorités nationales soutenues par leurs partenaires locaux et internationaux doivent travailler sur deux fronts afin d'éviter cette marginalisation :

- S'assurer que les PDI qui ne sont pas encore rentrées chez elles ou qui souhaitent s'intégrer dans leur lieu de déplacement à moyen ou long terme aient accès à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin, et notamment à un soutien en termes de développement. Dans ce cadre, une évaluation de leurs capacités d'intégration et de leur profil socio-économique est essen-

tielle pour le développement d'activités génératrices de revenu ou de programmes de formation adaptés.

- Mettre en place les conditions satisfaisantes pour que le retour volontaire des PDI se fasse dans le respect des normes internationales. Cela ne peut se faire sans un rétablissement de la sécurité dans le nord, un retour des services sociaux de base et des mécanismes de réconciliation nationale, d'accès à la justice, à l'état de droit et à des systèmes de restitution des biens et d'indemnisation qui prennent en compte les besoins et les spécificités de toutes les personnes affectées par les déplacements, notamment les femmes et les enfants.

Le Mali se trouve actuellement à un tournant et le moment est venu pour toutes les parties prenantes de se pencher sur la reconstruction du pays, le relèvement précoce et la résilience à moyen et long terme des personnes affectées par le conflit et la crise humanitaire, en particulier les PDI.

Recommandations pour la stratégie nationale de recherche de solutions durables pour les personnes déplacées internes

*Atelier sur les solutions durables
26-27 février 2014*

Ces recommandations ont été formulées par les participants à l'atelier et s'adressent aux membres du groupe sur les solutions durables actuellement mis en place au Mali.

1. Prise en compte des trois options d'installation s'offrant aux PDI à la recherche de solutions durables (intégration locale, retour et réinstallation) dans le cadre de la stratégie nationale ;
2. Rappel de la responsabilité nationale dans la mise en place des conditions propices à la réalisation de solutions durables et la création d'un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes, notamment les acteurs humanitaires et de développement ;
3. Adoption et mise en œuvre d'une loi sur le déplacement interne conformément aux dispositions de la Convention de Kampala, ainsi que nomination d'un point focal sur la protection et l'assistance des PDI au sein du gouvernement ;
4. Développement d'un système de suivi et de coordination dans les zones de retour des déplacés internes (surtout dans les zones qui sont différentes de celles des rapatriés) ;
5. Accès à la justice : renforcement des capacités de la chaîne judiciaire pour améliorer l'accès des PDI aux voies de recours et à une justice efficace ;
6. Sûreté et sécurité : mesures pour assurer l'amélioration de la sûreté et la sécurité dans les zones de retour (désarmement et cantonnement des groupes armés et des groupes d'auto-défense) ;
7. Logement, terres et biens (LTB) : mise en place d'une approche globale des questions relatives au logement, à la terre et aux biens appuyant la mise en œuvre de solutions durables et incluant des mesures assurant le respect des normes internationales en matière de LTB, un mécanisme de résolution des litiges fonciers, une sensibilisation des populations aux droits LTB et la reconstruction des habitations détruites ;
8. Niveau de vie suffisant : mesures visant à favoriser le retour de l'administration et des services sociaux de base ;
9. Accès aux documents : mise en place d'un mécanisme simplifié pour la délivrance de documents d'état civil et de propriété ;
10. Participation des PDI : mesures pour favoriser la participation des déplacés internes aux solutions durables en les intégrant notamment à la Commission vérité, justice et réconciliation, en privilégiant la participation des femmes à cette commission et au processus de reconstruction post-conflit conformément à la résolution 1889 des Nations Unies.

Introduction

Solutions durables pour les PDI au Mali : le tournant nécessaire

Aujourd'hui, le Mali se remet lentement de la prise du nord du pays par des rebelles touareg et des groupes islamistes et du coup d'Etat militaire de mars 2012. Ces événements dramatiques ont plongé le pays dans une crise humanitaire, politique et sécuritaire complexe, provoquant le déplacement interne de centaines de milliers de personnes.

Au plus fort de la crise, plus de 500 000 personnes avaient été forcées de fuir, dont 350 000 déplacés internes. A ce jour, on compte environ 200 000 personnes déplacées internes (PDI) au Mali, dont 100 000 dans le sud du pays. Les tendances de déplacement demeurent complexes, avec des mouvements de retour, y compris avortés, des migrations continues vers le sud et des mouvements de fuite hors du pays. A la fin de l'année 2013, la moitié des PDI vivait encore dans les centres urbains du sud du pays dans des conditions de protection et d'assistance inadéquates, le reste de la population déplacée étant dispersée dans les régions du nord.

L'amélioration significative des conditions de sécurité, illustrée par la tenue pacifique des élections présidentielles de juillet et août 2013, a permis à de nombreuses personnes déplacées internes (PDI), vivant toujours dans des conditions extrêmes, de se projeter dans l'avenir. Des dizaines de milliers d'entre elles ont commencé à regagner leurs foyers au nord du Mali, mais de nombreux obstacles persistent, les empêchant de trouver des solutions durables à leur déplacement. Des combats et attaques sporadiques se poursuivent dans le nord, notamment à Kidal. Les combattants ont laissé dans leur sillage des restes explosifs de guerre mettant en danger les populations civiles, notamment les enfants. L'exacerbation des tensions ethniques n'a fait qu'amplifier les déplacements de population au sein des communautés susceptibles d'être assimilées à l'une ou l'autre des parties au conflit.

Alors que la communauté internationale humanitaire reste réservée sur l'avenir, le gouvernement malien est pressé de présenter une image stable de son pays. C'est dans ce contexte qu'il encourage les personnes déplacées internes, les fonctionnaires et les professionnels travaillant dans les services sociaux de base à retourner dans le nord. Cependant, les conditions de sécurité y demeurent fragiles, altérant un tissu social d'ores et déjà tendu. Les services de base sont toujours extrêmement

limités et l'insécurité alimentaire menace de se détériorer dans le Sahel. Ainsi, les conditions ne sont toujours pas réunies pour envisager des solutions durables pour les personnes déplacées internes, rendant un retour vers le nord prématuré. L'argumentaire de la stabilité au nord masque également le besoin urgent et toujours d'actualité d'une aide humanitaire solide au sud, notamment pour répondre aux besoins des personnes toujours déplacées.

Dans ce contexte et alors qu'un groupe de travail sur les solutions durables se met en place au Mali, l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) a organisé les 26 et 27 février 2014 un atelier de formation participatif sur les principes et les critères régissant les solutions durables en se basant sur les cadres juridiques pertinents : la Convention de Kampala, le cadre de l'IASC sur les solutions durables et le cadre du Secrétaire général des Nations Unies sur la fin des déplacements causés par les conflits.

Renforcement des capacités des acteurs humanitaires au Mali : l'engagement de l'IDMC

- En octobre 2012, huit membres du Groupe sectoriel protection Mali ont participé à l'atelier régional sur la coordination de la protection organisé par l'équipe de formation du Groupe sectoriel global sur la protection à Dakar et codirigé par l'IDMC et le HCR.
- En mars 2013, l'IDMC, en partenariat avec les bureaux du HCR Bamako et Dakar, a organisé un premier atelier sur la protection des PDI à Bamako pour les maires et le personnel des mairies en charge de l'enregistrement et de l'orientation des PDI en milieu urbain ainsi que pour les ONG nationales et internationales membres du Groupe sectoriel protection.
- En mai 2013, dans le cadre du même partenariat, un autre atelier a été organisé à Bamako pour les membres des autorités locales concernées et le personnel des organisations internationales basées à Bamako et à Ségou.
- En mai 2013, un atelier sur la même thématique a été organisé à Mopti pour les autorités et les acteurs humanitaires de la région.

1 Objectifs de l'atelier sur les solutions durables

Les principaux objectifs de cette formation étaient de permettre aux participants, à l'issue de l'atelier :

- d'avoir une compréhension commune de ce que les solutions durables représentent pour les PDI ;
- de mieux connaître les principes qui régissent la recherche de solutions durables ;
- de connaître les critères qui permettent de mesurer le degré de réalisation des solutions durables ;
- d'identifier les principaux obstacles à la mise en œuvre des solutions durables au Mali et d'intégrer ces contraintes et d'éventuelles recommandations dans l'élaboration de stratégies humanitaires et de développement.

2 Participants

Si l'IDMC privilégie la participation des acteurs nationaux et locaux à ses formations afin de renforcer la qualité de la réponse des autorités nationales aux problèmes des PDI, des places étaient également réservées pour les organisations des Nations Unies et les ONG internationales membres des groupes sectoriels pertinents qui travaillent avec les acteurs locaux. Pour les formations sur les solutions durables, il est très important d'impliquer les acteurs de développement dans les stratégies de recherche de solutions durables, et ce, le plus tôt possible.

Lors de cette formation, des représentants du ministère du Travail et des Affaires humanitaires et sociales, notamment de la Direction nationale du développement social (DNDS), de la Promotion de l'enfant et de la famille (PEF), de la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSES) ainsi que de la Commission nationale chargée des réfugiés (CNCR) étaient présents aux côtés de membres d'ONG nationales : Association des femmes maliennes (AFEM), Association jeunesse et développement du Mali (AJDM), Volonté des jeunes et Association malienne des droits de l'homme. Les ONG internationales étaient représentées par Solidarités International, World Vision, Christian Relief Services (CRS) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). Des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) étaient également présents. Voir liste des participants en annexe.

3 Déroulement de l'atelier

La méthode utilisée était une méthode participative permettant aux participants de partager leurs expériences et favorisant les débats et les discussions en vue d'améliorer la pratique et la coordination sur le terrain. Une grande partie de la formation a été consacrée à des travaux et à des activités basées sur la situation du Mali afin que les outils abordés soient mis en œuvre et puissent être facilement utilisables par la suite.

Le Mali ayant ratifié la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance des déplacés internes, l'atelier de formation était fortement axé sur le contenu de cette convention.

La dernière session de l'atelier était dédiée à la formulation de 10 recommandations sur les solutions durables ciblant le groupe de travail sur les solutions durables actuellement chargé de développer une stratégie nationale.

Le programme de l'atelier figure à la dernière page de ce rapport.

Ouverture



Discours de Monsieur Frantz Mesidor, Directeur pays, NRC Mali et Burkina Faso :

- On dénombre près de 200 000 PDI au Mali selon les derniers chiffres de la Commission sur les mouvements de population (CMP);
 - La moitié d'entre elles sont déplacées dans le sud du pays.
 - Celles qui rentrent le font souvent prématurément et du fait de la difficulté des conditions de vie dans les zones de déplacement. Elles se retrouvent souvent en situation de déplacement secondaire dans les centres urbains du nord (principalement Gao et Tombouctou).
- Dans beaucoup de régions du nord du pays, les conditions ne sont pas encore réunies pour envisager un retour en toute sécurité et dignité.
 - Après deux ans de déplacement, une stratégie sur les solutions durables est nécessaire pour soutenir les déplacés qui ont choisi de rentrer, mais aussi ceux qui ont décidé d'attendre ou ont l'intention de s'intégrer dans leur lieu de déplacement, et ce, afin de s'assurer que les PDI n'épuisent pas leurs ressources et capacité de rebondir après la crise.
 - Le Mali a ratifié la Convention de Kampala, qui oblige les autorités locales à mettre en œuvre une politique nationale sur le déplacement interne incluant les solutions durables.
 - La Convention de Kampala offre un cadre d'action pour une intervention humanitaire concertée et un engagement durable auprès des organisations de développement bien établies au Mali.
 - Une collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement est désormais nécessaire afin de développer et mettre en œuvre une stratégie de recherche de solutions durables à moyen et long terme pour les PDI sous la direction des autorités nationales chargées de réunir les conditions favorables.
 - Cette formation est donc l'occasion de renforcer les capacités des acteurs clés des solutions durables au moment même où se dessine une stratégie nationale à ce sujet.

Mot d'ouverture du représentant du ministre du Travail, des Affaires humanitaires et sociales :

- Importance du partenariat entre le Mali, le ministère du Travail et le NRC : salutations et encouragements au NRC au nom du ministre.
- Aujourd'hui, le Mali se remet lentement. La tenue pacifique d'élections a permis aux PDI de se projeter dans l'avenir et de rentrer dans le nord du Mali.
- La formation sur les solutions durables vient à point nommé, dans un contexte de priorisation du renforcement des capacités nationales.

PDI et solutions durables dans le monde, dans la région et au Mali

Messages clés : La majorité des PDI dans le monde ne trouvent pas de solutions durables et sont marginalisées, ce qui a un impact important sur la reconstruction, la consolidation de la paix et le développement.

Solutions durables dans le monde : principaux défis :

- Les PDI les plus vulnérables restent en situation de déplacement et peinent à trouver des solutions durables.
- Intentions différentes entre les membres de familles étendues qui créent des problèmes en terme de solutions durables.
- Multiples vagues de déplacements : au Mali, des gens continuent à se déplacer au moment même où d'autres rentrent chez eux. Comment coordonner les actions de chacun pour subvenir aux besoins de tous ?
- Avec le temps, les solutions deviennent de moins en moins envisageables.
- Manque de coopération au niveau politique et manque de coordination entre les acteurs humanitaires et de développement.
- Intervention tardive des acteurs de développement, parfois sans prendre en considération les besoins spécifiques des PDI.
- Financement inadéquat, notamment quand la crise se prolonge.
- Les données sont rares, sporadiques et peu fréquentes.

Solutions durables dans la région sahélienne :

- Si la migration est un phénomène ancien dans la région du Sahel, le déplacement forcé pour cause de conflits est assez récent et diffère des cycles de migration traditionnels.
- Augmentation régulière du nombre de PDI et de réfugiés (Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria).
- Dimension ethnique importante.
- Peu ou pas de camps de déplacés : les PDI sont moins visibles et disparaissent dans les centres urbains.
- Séparation fréquente des familles – 30 % d'entre elles au niveau régional.
- Dans la région, 70 % des personnes déplacées de force n'ont pas de perspectives de solutions durables : au Mali, par exemple, beaucoup se trouvent actuellement en déplacement secondaire dans le nord.

Visionnage du film de l'IDMC « Les villes du sud du Mali, un vide humanitaire ? » :

L'IDMC a rencontré un nombre inquiétant de déplacés internes qui décrivent leur lieu d'origine comme dangereux et leurs conditions de vie dans les villes du sud comme insupportables. Bien que l'attention du gouvernement et de ses partenaires se tourne sur la reconstruction du nord du pays, l'IDMC pose la question suivante : cet encouragement au retour n'est-il pas prématuré ? Voir : <http://www.internaldisplacement.org/blog/2014/idp-voices-hawoye-displaced-from-mopti-region-mali/>



Concepts et principes régissant les solutions durables

Messages clés : Le processus de recherche de solution durables est basé sur les droits de l'homme. Les normes les plus importantes sont celles de la non-discrimination des PDI, de la liberté de mouvement, de circulation et du choix d'un lieu de résidence. Ce choix doit se faire de manière informée, en toute dignité et sécurité.

Les solutions durables ne se limitent pas au choix d'une option d'installation. Il s'agit d'un processus visant à s'assurer que les PDI n'ont plus de problèmes de protection liés à leur déplacement.

Cadres juridiques

- Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.
- Principe clé : la **non-discrimination des PDI**.
- Cadres juridiques régionaux – africains (Convention de Kampala)
- Cadres juridiques nationaux – (Constitution de Mali)
- **Principes directeurs des NU sur les PDI**, élaborés en 1998. Il s'agit d'un recueil de nombreuses conventions déjà existantes appliquées aux situations de déplacements internes. Ainsi, malgré le fait qu'ils ne soient pas contraignants, ils rappellent aux Etats leurs obligations déjà établies.

Convention de Kampala

- Premier outil international sur la protection des PDI légalement contraignant et appliqué en Afrique
- Causes de déplacement:
 - Conflits
 - Catastrophes naturelles
 - Projets de développement
- Énonce les normes de prévention du déplacement, de protection et d'assistance des PDI durant le déplacement et pour la mise en œuvre de solutions durables.
- les solutions durables : Art 11 :
 - Consultation et participation des PDI sur les solutions durables
 - Solutions durables : comprennent non seulement le retour mais aussi l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.
 - Responsabilité étatique de créer des conditions satisfaisantes pour la mise en œuvre de solutions durables.
 - Information des PDI.
 - La recherche de solutions durables doit se faire dans des conditions de sécurité et de dignité.

Normes clés :

Caractère volontaire :

- Conforme à la liberté de circulation et au choix de résidence : liberté de choix.
- Décision prise en connaissance de cause ou « décision informée » : information sur les conditions de vie dans les zones de retour, sur l'aide, l'assistance et possibilité de visite des zones de retour ou de réinstallation avant la prise de décision. Cela est à la charge de l'Etat, qui se doit d'informer les PDI avant leur retour.

Sécurité :

- Conforme à l'interdiction du retour forcé : Convention de Kampala (Art. 9).
- Sécurité physique, juridique et matérielle, à la fois sur le chemin et dans les zones de retour ou de réinstallation.

Dignité :

- Pas de retour inconditionnel.
- Au rythme des PDI, sans manipulation ni désinformation.
- Pas de séparation des familles.

Cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies – 2010 :

- Aider les acteurs et les Etats à soutenir la réalisation des solutions durables
- Définir les principes clés et l'approche basés sur les droits.
- Applicable à la promotion et au développement de stratégies nationales.

Définition des solutions durables :

« Une solution durable est réalisée lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique liées à leur déplacement et jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement ».

Critères de réalisation des solutions durables

Messages clés : Les huit critères développés dans le cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies sont interdépendants et requièrent la collaboration des acteurs humanitaires et de développement.

Les 8 critères développés dans le cadre sur les solutions durables du Comité permanent interorganisations des Nations Unies :

Sécurité et sûreté sur le long terme :

Droit à l'intégrité physique / Conditions de sécurité / Sécurité physique / Liberté de mouvement.

Jouissance sans discrimination d'un niveau de vie suffisant :

couvre les services de base, l'accès aux moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les abris et le logement, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, etc. Exemple d'indicateur : taux de scolarisation des PDI ou indicateurs de santé.

Ce que l'on sait : au Mali, 22 % des filles déplacées et 20 % des garçons de moins de 18 ans ont été déscolarisées pendant la crise. 3172 PDI souffrent de maladies chroniques et plus de 1200 déplacés sont des personnes âgées à Bamako.

Source : OIM. Mali

Accès à un emploi et aux moyens de subsistance : accès aux terres cultivables, conditions d'emploi égalitaires, etc.

Ce que l'on sait : au Mali, les PDI sont majoritairement agriculteurs (Ségou et Mopti), fonctionnaires, artisans et commerçants (à Bamako).

Source : OIM, Mali

Mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété :

Convention de Kampala art. 11(4) et 11(5) : perte de logement, de terre et de biens et accès à des mécanismes de compensation et de restitution.

Ce que l'on sait :

Savez-vous si le domicile au lieu d'origine a été endommagé ?

Etat du logement dans la zone de retour	Nombre	%
Oui complètement détruit	433	28%
Oui partiellement détruit / endommagé	511	34%
Non	337	22%
Ne sais pas	125	8%
N/A	117	8%
Total	1 523	100%

Source : OIM, Mali

Accès sans discrimination des PDI à des documents personnels établis à leur propre nom.

Valable pour les hommes ET les femmes. Dans le sud du Mali, 66 % des PDI n'ont pas de document d'identité. Source : OIM, Mali.

Regroupement familial

A Bamako, 30 % des foyers de PDI ont un membre de la famille qui est resté dans le lieu d'origine ou qui s'est déplacé dans un autre lieu. La plupart des PDI résidant dans des familles d'accueil (45 % des familles à Bamako) ont dû se séparer pour ne pas alourdir le fardeau pesant sur les communautés d'accueil.

Participation sans discrimination aux affaires publiques.

- Les PDI doivent jouir de leurs droits civiques et politiques, notamment du droit de vote et du droit d'être éligible aux fonctions publiques.

Ce que l'on sait : La participation des PDI aux élections présidentielles de 2013 n'était pas garantie. Nombre d'entre eux étaient enregistrés dans leur commune d'origine et n'ont pu aller retirer leur carte de vote avant le scrutin.

Accès à des voies de recours effectives et à la justice.

- Cas de violations des droits de l'homme et problèmes de protection liés au déplacement;
- Accès aux mécanismes judiciaires et de réparation.

Focus Violences Basées sur le Genre (GBV) : Beaucoup de femmes ont été victimes de violences sexuelles durant le conflit avant de fuir. Leur capacité à rebondir et à trouver des solutions durables dépend fortement de leur accès à la justice, à la réparation et à la réhabilitation.

Ce que l'on sait : De janvier 2012 à décembre 2013, le sous-groupe sectoriel VBG a recensé près de 6 000 cas de violences affectant les femmes et les filles dont 532 cas de violences sexuelles, 521 cas d'agressions physiques, 827 cas de violence psychosociale, 1 201 cas de dénis de ressources, 1 233 cas de violences liés aux pratiques traditionnelles (mariages forcés, mutilations génitales féminines). La prise en charge juridique est insuffisante avec seulement sept cas suivis en 2013.

Source : UNOCHA bulletin, Janvier 2014.

Questions et commentaires :

- Dans certains pays, et particulièrement dans le nord du Mali, ces conditions n'étaient pas réunies avant le déplacement des personnes, pourrions-nous les mettre en place après la crise ? L'application est spécifique à chaque contexte.
- Le principe de base est la NON-DISCRIMINATION des personnes déplacées, c'est le critère le plus important.

Evaluation de la situation dans les zones de retour

Présentation du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) sur les évaluations faites dans les zones de retour au nord du Mali :



Nsona Vela Do Nascimento, UNHCR

Benchmarks : points de référence servant à évaluer la situation dans les zones de retour des réfugiés et qui, par analogie, peuvent être utilisés pour les zones de retour des PDI. Le point de référence de base est celui d'un retour aux conditions d'avant la crise, au minimum.

La collecte de données a été effectuée par le HCR et ses partenaires sur le terrain et la méthodologie a été approuvée par l'équipe humanitaire pays.

Critères évalués :

1. Situation sécuritaire – incidents
2. Présence des forces de sécurité
3. Présence et capacité des groupes armés
4. Présence effective des autorités locales
5. Cohésion sociale
6. Situation de protection et incidents rapportés
7. Systèmes sanitaires et scolaires
8. Etat des services WASH (eau et assainissement)
9. Sécurité alimentaire
10. Etat des logements

- Ces critères ont été appliqués aux zones de retour des réfugiés et cumulés. Ils résultent en un chiffre illustré par une couleur : vert, orange et rouge indiquant le degré de risques. Seule la couleur verte résulte en la promotion du retour des déplacés.
- Seule la région de Ségou est en zone verte au Mali, les autres régions étant en zone orange et rouge.
- Evaluations réalisées jusqu'à la fin de l'année 2013. Les évaluations se poursuivent et doivent être revalidées tous les deux mois.

Conclusions :

- Le retour dans les zones d'origine des réfugiés n'est ni recommandé, ni facilité par le HCR. Le message est le même pour les PDI.
- Nécessité d'une évaluation comparable pour les zones de retour des PDI dans la mesure où ces zones peuvent être différentes.

Dernières données chiffrées sur les PDI au Mali

Présentation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : chiffres et statistiques sur les PDI au Mali :



Stéphanie Daviot (OIM)

Derniers chiffres de la Matrice de suivi des mouvements de population :

- 199 575 personnes déplacées enregistrées et évaluées par l'OIM dans l'ensemble des régions du Mali.
- Au sud, le plus grand nombre de déplacés se trouve à Bamako : 46 143 individus. Au nord, la plus forte concentration de déplacés est à Tombouctou : 43 959 personnes.
- Depuis mai 2013, les mouvements cumulés de retour du sud vers le nord du pays sont supérieurs aux déplacements du nord au sud.
- Au sud, une enquête a révélé que 84,6 % de la population déplacée souhaitait retourner dans son lieu d'origine.
- 196 146 retournés identifiés à Gao et Tombouctou.

Chiffres plus spécifiques aux PDI : 43 % d'enfants séparés. C'est un chiffre qui peut paraître très important mais qui, dans le contexte du Mali, correspond à la tradition de « confiage » des enfants.

Plus de personnes vivent dans des familles d'accueil dans le nord que dans le sud. Cependant, avec le temps, ces familles hôtes ont épuisé leurs propres ressources, ce qui a contribué à accroître le nombre de PDI en location, surtout dans les villes du sud.

Le principal besoin identifié par les PDI est le besoin d'argent. Ce besoin peut très bien en couvrir d'autres, tels

que des besoins en termes de logement, de nourriture et de scolarisation. La baisse des besoins alimentaires est probablement due à l'aide humanitaire.

Tendances de retour depuis juin 2013 : un pic de retour a été noté à partir d'août 2013 en lien avec les élections nationales, la fin de l'année scolaire et la saison des récoltes. En parallèle, on observe une stabilisation du nombre de mouvements du nord vers le sud.

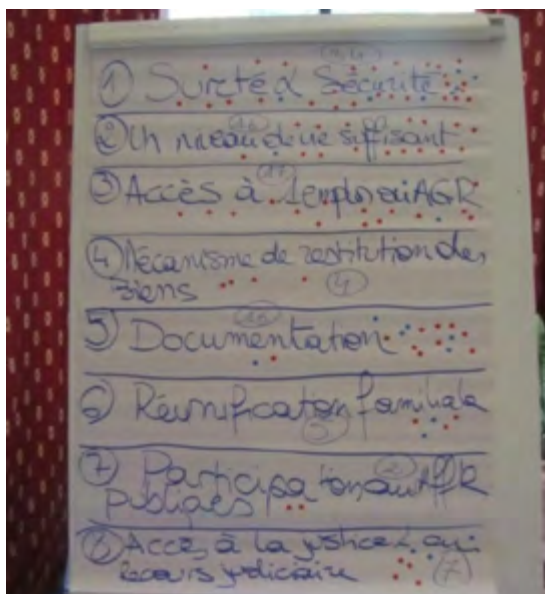
Toutefois, il y a beaucoup de mouvements pendulaires, qui traduisent des « voyages vérification » pour évaluer les conditions au nord avant de repartir vers le sud, soit pour revenir y chercher les membres de la famille, soit pour y rester.

La majeure partie des personnes veulent rentrer chez elles (85 %), mais 13 % disent ne pas pouvoir ou vouloir rentrer du tout pour des raisons de sécurité ou des motifs économiques : 97 % de ces personnes disent ne pas pouvoir rentrer faute de moyens financiers.

Ces données devront être prises en compte dans la future stratégie sur les solutions durables.

En terme d'informations, beaucoup de PDI dépendent des liens et de la communication avec leurs proches restés dans les zones d'origine : 60 % attendent des nouvelles de leur famille pour voir si elles peuvent rentrer.

Critères de réalisation des solutions durables au Mali : activité de groupe



Après avoir voté pour les quatre critères les plus importants pour le Mali, quatre groupes ont :

- évalué les principaux obstacles à la réalisation de ces critères au Mali.
- identifié des solutions ou recommandations.
- identifié des indicateurs permettant de mesurer la réalisation de ces critères.

Les 4 critères prioritaires identifiés :

- Mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété
- Accès à des voies de recours et à la justice
- Sûreté et sécurité
- Jouissance sans discrimination d'un niveau de vie suffisant : sécurité alimentaire et services de santé

Voir les résultats de l'activité en annexe (2).

Une approche basée sur le genre et la participation pour les solutions durables

Messages clés : Le déplacement a un impact différent sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons. La prise en compte du genre et de l'âge dans la mise en place de stratégies sur les solutions durables est essentielle pour s'assurer que les difficultés spécifiques rencontrées par toutes les PDI sont prises en compte et que la réponse est adaptée. Une attention particulière doit être accordée à l'accès des femmes et des filles à leurs droits fondamentaux ainsi qu'aux services de base essentiels à la réalisation des solutions durables.



S'agissant des quatre critères de réalisation des solutions durables prioritaires au Mali, les participants ont identifié les problèmes spécifiques que les femmes et les filles pourraient rencontrer dans leur recherche de solutions durables et formulé des recommandations sur la manière de prendre en compte ces difficultés et d'en réduire l'impact. Voici les résultats concernant trois de ces critères, à la page 17.

Une approche collaborative : les acteurs humanitaires et de développement

Messages clés : Le Cadre conceptuel sur les solutions durables définit ces dernières comme « un processus qui exige l'engagement rapide et coordonné des différents acteurs : Etat, organisation humanitaire, de développement et des droits de l'homme ». Cet engagement coordonné est essentiel pour accroître la résilience des PDI et des personnes affectées par le déplacement.

La responsabilité de l'Etat en termes de solutions durables dans la Convention de Kampala, art. 11 :

1. **«Les États parties** recherchent des solutions durables au problème de déplacement, par la promotion et la création de conditions satisfaisantes pour le retour volontaire, l'intégration locale ou la réinstallation de manière durable, et dans des conditions de sécurité et de dignité.»
2. **«Les États parties** permettent aux personnes déplacées de faire un choix libre et en toute connaissance de cause sur leur retour, leur intégration locale ou leur réinstallation. Ils les consultent sur toutes les options possibles, et s'assurent de leur participation à la recherche de solutions durables.»

Walter Kälin : « Les solutions durables ne sont pas de simples solutions du fait qu'elles sont généralement liées

Critères	Problèmes spécifiques aux femmes et filles	Recommandations
Mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété	<p>Intégration locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Problèmes économiques pour accéder aux biens (payer la location, acheter une parcelle de terre) ■ Problème d'insertion socio-culturelle <p>Pour celles qui rentrent chez elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction des biens ■ Difficulté de réinsertion dans la communauté d'accueil ■ Manque de documentation à leur nom, notamment titres de propriété pour les femmes mariées ■ Droit coutumier régissant les terres défavorable aux femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la résilience des femmes dans le domaine économique ■ Plaidoyer auprès des autorités en faveur de l'adoption de lois qui protègent le droit des femmes à l'accès à la propriété, notamment à la terre. ■ Besoin de réhabilitation de leurs droits dans la communauté ■ Création d'activités génératrices de revenus pour les femmes seules chefs de ménage
Accès à des voies de recours et à la justice	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'accès et d'interlocuteur approprié ■ Manque de connaissance de leurs droits ■ Manque de documentation civile. ■ Pratiques coutumières discriminatoires vis-à-vis des femmes de la part de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion des acteurs féminins au niveau de la justice ■ Mise en place de cellules d'appui aux femmes ■ Mise en place d'une assemblée participative de femmes ■ Information éducation et communication
Sûreté et sécurité	Risque de récurrence de viols et mariages forcés commis pendant la crise du fait de l'impunité notamment	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de centres d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes et les filles ■ Justice effective pour sanctionner les cas de VBG

à des luttes plus larges pour la paix, la sécurité, le contrôle territorial, le traitement égal et la distribution équitable des ressources. »¹

Logement, terre et biens au cœur des solutions durables

Messages clés : La résolution des problèmes liés à l'accès à la terre, à un logement décent et à la restitution ou la compensation pour les biens détruits ou occupés lors du déplacement est essentielle à la réalisation de solutions durables quel que soit le choix d'installation des personnes déplacées. Ces problématiques doivent donc être intégrées dans les politiques de recherche de solutions durables. Plusieurs des critères établis par le Cadre pour les solutions durables dépendent de ou conditionnent l'accès aux LTB : l'accès aux moyens de subsistance et à un emploi, la jouissance d'un niveau de vie suffisant, l'existence de mécanismes de résolution des litiges fonciers, ou l'accès à des documents civils et de propriété.



Barbara McCallin. Spécialiste Logement, Terre et Biens IDMC.

Formulation de 10 recommandations adressées aux membres du groupe sur les solutions durables actuellement mis en place au Mali.

Voir recommandations figurant au début de ce rapport.

¹ Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010

Annexes :

1. Liste des participants

	Nom et prénom	Organisation	e-mail
1	Gaoussou Bathily	DNDS-ministère du Travail et des Affaires humanitaires et sociales	gb_justice@yahoo.fr
2	Lalla Touré	Chargée de programme FIDH-AMDH Fédération internationale des droits de l'homme Association malienne des droits de l'homme	76303200 ltoure@fidh.org
3	Moriba Camara	Direction nationale du développement social	76019328 moribacama@yahoo.fr
4	Gisèle Villemur	Direction de la protection civile du Mali, Chef du service social	66967370 76379082
5	Diatrouké Koné	Association jeunesse et développement du Mali- AJDM	74751994 diatrouke@yahoo.fr
6	Ferdinand Villemur	Stagiaire à la protection civile	74505731
7	Soraya Dovider	Reporting officer Solidarité international	74376410 bam.reporting.off@solidarites-mali.org
8	Rachel Mikanago	World vision	91510510 63647851 rachel_mikanagu@wvi.org
9	Cheick Maiga	OIM	75132656 cmaiga@iom.int
10	Thiam Cheick Mohamed	CT-MTASH	66744783 cmthiam2001@yahoo.fr
11	Aissata Ouologueme	Direction nationale promotion enfant famille-DNPEF	76303488
12	Alassane Yeya Maiga	Commission nationale chargée des réfugiés CNCR	
13	Mossa Yattara	CNDA-Mali	
14	Balkissa Ouologuem	OIM	bkouologuem@iom.int
15	Roland Kourla Eklou	Volonté des jeunes	Eklou.roland@volontédesjeunes.org
16	Yehia Ag Souleymane	UNHCR	yehiaag@unhcr.org
17	Mallé Adiaratou Sow	CNCR	adiosow@yahoo.fr
18	Sidibé Kadiatou Doumbia	AFEM	associationfem@gmail.com
19	Nsona Vela do Nascimento	UNHCR	nascim@unhcr.org
20	Ouologuem Fatoumata Diarra	Direction nationale du développement social (DNDS)	fatim2diarra@yahoo.fr
21	Masiam Samaké	DNDS	misamake2@yahoo.fr
22	Sow Coumba Fofana	DNDS	coumafof@hotmail.fr
23	Traoré Anglele Traoré	DNPSES	Angele-traore7622@yahoo.fr
24	Salifou Coulibaly	MDAC	salifoucoulbaly@gmail.com
25	Diakaridia Dembélé	OCHA	dembele@un.org
26	Moussa Camara	DNPSES	cmoussa64@yahoo.fr
27	Dieudonné Somboro	CRS	Dieudonne.somboro@crs.org
28	Tanya Walmsley	NRC	Tanya.walmsley@nrc.no

2. Résultats de l'activité sur les critères de réalisation des solutions durables

Critères	Obstacles	Recommandations	Indicateurs d'évaluation
Mécanismes efficaces et accessibles de restitution des habitations, des terres et de la propriété	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maisons détruites ■ Occupation des lieux ■ Accès aux titres de propriété ■ Mines et autres engins explosifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mécanismes simplifiés pour l'établissement de documents de propriété par les autorités compétentes ■ Renforcement des mécanismes de résolution des litiges portant sur les biens – une commission de médiation pourrait faciliter le processus ■ Nécessité de prendre en compte les problèmes spécifiques de l'accès des femmes à la propriété foncière et à la sécurité d'occupation, notamment dans un contexte où la loi coutumière prévaut ■ Réhabilitation des logements et locaux ■ Déminage des zones à risque 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % de maisons détruites ■ % de documents délivrés ■ Nombre de litiges résolus ■ % des PDI accédant à des projets de soutien en termes de LTB
Accès à des voies de recours et à la justice	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services de justice affaiblis ■ Corruption ■ Confrontation communautaire ■ Impunité ■ Eloignement des juridictions ■ Manque d'information ■ Coût de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités de toute la chaîne judiciaire ■ Création de cellules d'appui au niveau des tribunaux ■ Soutien psychosocial ■ Réparation financière et matérielle des victimes ■ Mesures pour favoriser le développement de l'information – vulgarisation des droits dans les langues locales et les langues des déplacés ■ Représentation des PDI lors des assises nationales (au niveau national et local), notamment des femmes ■ Mise en place de cellules spécifiques pour les femmes victimes de viols, mariages forcés – soutien à porter plainte 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % de PDI ayant reçu un appui psychosocial ■ Nombre de personnes des services techniques ayant reçu des formations en droits de l'homme ■ Nombre de PDI ayant eu recours à la justice ■ Nombres de cellules d'appui, notamment spécifiques pour les femmes ■ % personnes victimes de violences basées sur le genre prises en charge ■ % plaintes traitées suite à une violation des DH des PDI

Critères	Obstacles	Recommandations	Indicateurs d'évaluation
Sûreté et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence de groupes armés et attaques sporadiques ■ Absence et faible capacité d'intervention des forces armées régulières dans certaines zones ■ Absence d'accords entre l'Etat et les groupes armés ■ Infiltration de la communauté par les groupes armés ■ Mines et restes explosifs de guerre (REG) ■ Armes en circulation dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cantonnement et désarmement des groupes armés ■ Déploiement effectif des forces armées et de sécurité sur toute l'étendue du territoire national ■ Dotation des forces armées en moyens adéquats ■ Sécurisation des régions du Sahel au niveau régional ■ Mesures pour assurer le retour effectif des institutions judiciaires ■ Renforcement de la collaboration entre les forces armées et la population ■ Participation des PDI à la Commission dialogue, justice et réconciliation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés ■ Niveau de présence des services de l'Etat ■ Progrès en matière de désarmement, démobilisation, traduction devant la justice et réintégration des anciens combattants ■ Niveau de déminage et de destruction des REG ■ Degré d'accès des populations aux services de police et à la justice
Jouissance sans discrimination d'un niveau de vie suffisant : sécurité alimentaire et services de santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence de sécurité et inaccessibilité des zones pour les acteurs humanitaires ■ Rupture avec les habitudes alimentaires ■ Manque de personnel médical qualifié ■ Manque de centres de santé ■ Manque d'équipements appropriés ■ Manque de banques de céréales ■ Malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence sécuritaire ■ Consultation des déplacés à travers des évaluations participatives ■ Renforcement des capacités du personnel médical ■ Mise en place de comités de gestion des centres de santé ■ Mobilisation des ressources ■ Mise en place de banques de céréales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de programmes pour l'accès des déplacés aux services de base : nourriture, eau potable, abris de base et services de santé essentiels ■ Aucun obstacle spécifique à l'accès aux services de base et à l'assistance pour les PDI comparées aux résidents locaux ayant des besoins comparables

3. Agenda

Horaires	Jour 1
8.30 - 9.30	Ouverture
9.30 - 10.30	Introduction: PDI et solutions durables dans le monde, dans la région et au Mali - Présentation : tendances globales et solutions durables - Activité de groupe
10.30 – 11. 00	Pause-café
11.00 – 11.30	Introduction (suite) : Restitution des travaux de groupe - La place du marché - Film « Vivre dans l'oubli »
11.30 - 12.30	Concepts et principes régissant les solutions durables - Présentation : Les cadres légaux pertinents : Convention de Kampala, Cadre pour les solutions durables - Film IDMC Mali - Exercice de groupe
12.30-13.30	Pause-déjeuner
13.30-15.00	Critères de réalisation des solutions durables - Présentation : Solutions durables. Critères de réalisation des SD + vidéo « Retour à Kikoma » - Présentation des conclusions des évaluations sur les conditions dans les zones de retour (UNHCR) - Films : « Retour dans la vallée de Swat » + « Retour à Kimoka »
15.00 – 15.30	Pause-café
15.30-17.00	Critères de réalisation des solutions durables (suite) - Exercice de groupe
Horaires	Jour 2
8.30 – 10. 00	Une approche basée sur le genre et la participation pour les solutions durables - Présentation : intégrer le genre dans les stratégies sur les solutions durables - Données désagrégées par âge et sexe (OIM) - Exercices de groupe
10.00 – 10.30	Pause-café
10.30 – 12.30	Une approche collaborative : les acteurs humanitaires et de développement - Présentation - Vidéo : Les touk-touks de Galkayo - Exercice de groupe : cartographie des acteurs
12.30 – 13.30	Pause-déjeuner
13.30- 15.00	Logement, terre et biens au cœur des solutions durables : concepts et principes - Vidéo : « Obtenir des documents » et « Les paysans sans terre de Mindanao » - Présentation
15.00 – 15.30	Pause-café
15.30 – 17.00	Recommandations nationales sur les solutions durables
17. 00 – 17.30	Evaluation et conclusions

A propos de l'IDMC

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) est la principale source d'information et d'analyse sur le déplacement interne. L'IDMC remplit un rôle unique en analysant et en défendant la situation de millions de personnes déplacées dans le monde au sein de leur propre pays. En outre, l'IDMC permet d'influencer la politique et l'action des gouvernements, des agences de l'ONU, des donateurs, des organisations internationales et des ONG.

L'IDMC a été établi en 1998 à la demande du Comité permanent interorganisations pour l'assistance humanitaire et depuis lors sa fonction unique au plan mondial s'est vue reconnue et réitérée à plusieurs reprises dans des résolutions annuelles de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'IDMC fait partie du Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC), une organisation humanitaire non-gouvernementale indépendante.

Internal Displacement Monitoring Centre
Norwegian Refugee Council
Chemin de Balxert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Geneva)
Tel: +41 22 799 0700, Fax: +41 22 799 0701

www.internal-displacement.org



facebook.com/InternalDisplacement



twitter.com/idmc_geneva